



Mon épouse s'est fait mordre par un chien à la cheville

Par **dodox**, le 17/11/2018 à 15:33

Bonjour,

Je viens par cette note recueillir humblement vos suggestions par rapport à l'incident qu'a connu mon épouse. Nous étions mardi, 06/11/18 quand mon épouse s'est fait mordre par un chien alors que nous étions sur le chemin pour la pharmacie. Le chien l'a mordu à la cheville. Elle s'est fait administrer un sérum antitétanique avant de commencer un jour après avec les vaccins antirabiques.

Que dois je réclamer au propriétaire parce que je compte porter plainte?

Par **morobar**, le 17/11/2018 à 16:51

Bonjour,

Entre le dépôt de plainte et la condamnation éventuelle aux DI en tant que partie civile il va s'écouler des mois sinon des années.

Il faudra justifier de vos demandes en France le principe des DI est indemnitaire. Pas de frais====> pas d'indemnités.

Alors il vaut mieux trouver un arrangement avec le propriétaire et son assureur et le vôtre si vous en avez un.

Et signaler lors des feuilles de la CPAM la responsabilité d'un tiers.

Par **CarolineDenambride**, le 13/12/2018 à 10:48

Bonjour,

Il convient de se rapprocher du propriétaire pour obtenir ses coordonnées d'assurances.
Une négociation interviendra alors amiablement, notamment en ce qui concerne les souffrances endurées, les soins restés à charge etc ...

Très cordialement,

Maître Caroline DENAMBRIDE
Barreau de Lyon